



CruiserMaxx[®] Corn1250

syngenta.

GROUP	1	4	11	12	FUNGICIDES
GROUP	4				INSECTICIDE

This seed has been treated with 500 g thiamethoxam insecticide/100 kg seed, and fludioxonil, metalaxyl-M and S-isomer, azoxystrobin and thiabendazole fungicides. Wear cotton coveralls over long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves and a NIOSH/MSHA approved respirator when handling treated seeds, including loading into seed hoppers and planting treated seed. Do not plant more than 1000 kg of corn seed per day. Do not graze or feed livestock on seeded area for 45 days after planting. Do not use for food, feed or oil processing. Store away from food and feed.

ATTENTION: THIS SEED IS TREATED WITH A NEONICOTINOID INSECTICIDE
Neonicotinoid insecticides are toxic to bees. Dust generated during the planting of treated seed may be harmful to bees and other pollinators. To help minimize the dust generated during planting, refer to the complete guidance "Pollinator Protection and Responsible Use of Treated Seed- Best Management Practices" on the Health Canada webpage on pollinator protection at www.healthcanada.gc.ca/pollinators. When using a seed flow lubricant with this treated seed, only Fluency Agent from Bayer CropScience is permitted. Carefully follow use directions for this seed flow lubricant. Do not load or clean planting equipment near bee colonies, and avoid places where bees may be foraging, such as flowering crops or weeds. When turning on the planter, avoid engaging the system where emitted dust may contact honey bee colonies. Spilled or exposed seeds and dust must be incorporated into the soil or cleaned up from the soil surface.

CRUISER[®] 5FS Seed Treatment
REGISTRATION NO: 27045
PEST CONTROL PRODUCTS ACT
POTENTIAL SKIN SENSITIZER

Warning, contains the allergen sulphites

MAXIM[®] QUATTRO Seed Treatment
REGISTRATION NO: 29871
PEST CONTROL PRODUCTS ACT



FOM-00000

CRUISER[®], CRUISER MAXX[®], MAXIM[®], the Alliance Frame and the Purpose Icon are trademarks of a Syngenta Group Company.

ENGLISH



CruiserMaxx[®] Corn1250

syngenta.

GROUPES	1	4	11	12	FONGICIDES
GROUPE	4				INSECTICIDE

Ces semences ont été traitées à raison de 500 g de thiaméthoxame/100 kg de semences, et un traitement antifongique au fludioxonil, au métalaxyl-M et l'isomère-S, à l'azoxystrobine et au thiabendazole. Porter une combinaison de coton par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long ainsi que des gants résistants aux produits chimiques et un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH/MSHA pour manipuler les semences traitées, y compris lors du chargement des trémies des semences et de la plantation de semences traitées. Ne pas planter plus de 1000 kg de semences de maïs par jour. Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures issues de semences traitées ni utiliser celles-ci comme fourrage dans les 45 jours suivant la plantation. Ne pas utiliser pour la consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Entreposer à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ATTENTION: CES SEMENCES SONT TRAITÉES AVEC UN PESTICIDE NÉONICOTINOÏDE
Les insecticides néonicotinoïdes sont toxiques pour les abeilles. La poussière libérée au cours de la plantation de ce type de semences traitées peut nuire aux abeilles et à d'autres insectes pollinisateurs. Afin de réduire au minimum la poussière produite pendant la plantation, consultez le site Web de Santé Canada sur la protection des insectes pollinisateurs, plus précisément les directives fournies à la page « Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées - Pratiques exemplaires de gestion » au www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs. Le seul lubrifiant autorisé pour faciliter l'écoulement des semences traitées est l'agent de fluidité de Bayer CropScience. Suivre attentivement le mode d'emploi. Ne pas charger ni nettoyer le semoir près des colonies d'abeilles et éviter de le faire là où des abeilles peuvent aller butiner, comme les endroits où fleurissent des mauvaises herbes ou des plantes cultivées. Lorsque le semoir est mis en marche, évitez de le faire dans un endroit où la poussière émise par celui-ci peut entrer en contact avec des colonies d'abeilles. Les semences renversées ou exposées ainsi que la poussière produite par les semences traitées doivent être incorporées au sol ou ramassées.

CRUISER[®] 5FS Traitement de Semences
N^o D'HOMOLOGATION : 27045
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
PEUT SENSIBILISER LA PEAU

Avertissement : contient l'allergène sulfites.

MAXIM[®] QUATTRO Traitement de Semences
N^o D'HOMOLOGATION : 29871
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



FOM-00000

CRUISER[®], CRUISER MAXX[®], MAXIM[®], le symbole de l'Alliance des marques de commerce d'une compagnie du Groupe Syngenta, la marque Syngenta et le symbole du But sont

FRENCH

size 3 1/2 x 7

PMS 286 PMS 132 PMS 295 PMS133 BLACK